

**Le Directeur de l'U.F.R.,
vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié
par Décret n° 2016-1389 du 17 octobre 2016-art.4
relatif à l'accès à la profession d'avocat**

ARRETE

Article unique :

Le jury de l'examen d'entrée au C.R.F.P.A. sera composé comme suit pour la session 2018 :

Monsieur MORDEFROY Laurent, Président, Maître de Conférences, Université de Franche-Comté

Madame LAPEROU Béatrice, Maître de Conférences, Université de Franche-Comté

Monsieur CHARRET Jérôme, Premier Conseiller, Tribunal Administratif, Besançon

Monsieur RISMAN Michel, Président de chambre, Besançon

Monsieur MAZARIN Edouard, Président de chambre, président suppléant, Besançon,

Maître BOUVERESSE Franck, Avocat, Barreau de Besançon

Maître LE DENMAT Mikaël, Avocat, Barreau de Besançon

Maître STUCKLE Fabien, Avocat, Barreau de Besançon

Maître CARRE Christophe, Avocat suppléant, Barreau de Besançon

Maître CHARDIN Nicole, Avocate suppléante, Barreau de Besançon

Maître ROBERT Florence, Avocate suppléante, Barreau de Besançon

Monsieur BRIGNOT Christophe, PRCE d'Anglais, Université de Franche-Comté

Monsieur PAGNOT Mathieu, PRCE d'Espagnol, Université de Franche-Comté

Madame METTETAL Helga, PRCE d'Allemand, Université de Franche-Comté

Fait à Besançon, le 12/07/2018

Catherine TIRVAUDEY,
Directrice de l'UFR SJEPG,

